REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Égalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° AF17/2026 du 17/05/2026

Date de la convocation : le 07 mai 2026

Nombre de membres délégués en exercice :	**34**
Nombre de membres délégués présents :	**34**
Nombre de procurations :	**00**
Nombre de membres délégués absents :	**00**
Nombre de votants :	**34**

OBJET :

Fixation du nombre de Vice-Présidents du Syndicat « LES EAUX DE MAYOTTE »

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept mai à 09 heures 00,
le Comité Syndical du syndicat mixte LES EAUX DE MAYOTTE (LEMA), légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du syndicat, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Président.

Lors de cette séance d'installation, et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance choisi parmi les plus jeunes membres de l'assemblée, **Madame ABDOU Justine, Déléguée de la CAGNM**, benjamine, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Étaient présents (es) :
Monsieur AHAMED Ben Abdillahi, Délégué de la CAGN
Madame SAIDINA Anrifia, Déléguée la CAGN
Monsieur CHARABOU Germain, Délégué de la CAGN
Monsieur OMAR Roussi, Délégué de la CAGN
Madame ABDOU Justine, Déléguée de la CAGN
Monsieur MAHAMOUDOU M'Dallah, Délégué de la CAGN
Monsieur BACO Charafidini, Délégué de la CAGN
Monsieur HAIDARI Madi, Délégué de la CAGN
Monsieur SOUMAILA Ambdilwahedou, délégué de la CADEMA
Monsieur MAGOMA Hamidani, Délégué de la CADEMA
Monsieur HAMADA Soihibou, Délégué de la CADEMA
Monsieur DAOUD Nadhir, Délégué de la CADEMA
Monsieur RAMA Daniel, Délégué de Bandrélé
Monsieur MAHAMOUD Colo-Djoumoi, Déléguée de Bandrélé
Monsieur OUSSENI Mirhane, délégué de Bouéni
Monsieur AHAMADA ALI Salim, Délégué de Boueni
Madame MOHAMED Antuat, remplaçante de Monsieur MADI-MOUSSA Houssoini, Délégué de Chiconi
Monsieur SAID-HALIDI Ambdirahamane, Délégué de Chiconi
Madame IBRAHIMA Hanima, Déléguée de Chirongui
Monsieur ANRIDHOINE Mohamed Chakiri, Délégué de Chirongui
Monsieur ATTOUMANI Kaouirdjane, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir
Monsieur MOHAMED Malide, Délégué de Dzaoudzi-Labattoir
Monsieur ABDOURAHAMANI Assadillah, Délégué de Kani-Kéli
Monsieur VITTA Dhoulkifli, délégué de Kani-Kéli

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au tableau d'affichage du syndicat LEMA le 17 mai 2026 et que la convocation avait été faite le 07 mai 2026.

Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Délégué de M'tsangamouji
Monsieur AMADA M'COLO Ibrahim Abidhari, Délégué de M'tsangamouji
Monsieur HAMZA Monarda, Délégué de Ouangani.
Monsieur MIRADJI Abdou, Délégué de Ouangani
Monsieur ALI Mohamed, Délégué de Pamandzi
Monsieur CHERIF Karim, Délégué de Pamandzi
Monsieur ANDY Ali, Délégué de Sada
Monsieur ABDALLAH Houssamoudine, délégué de Sada
Monsieur ALI Abdillah, Délégué de Tsingoni
Madame ALI Fatima, Déléguée de Tsingoni

Étaient représentés (es) : 0

Étaient absents (es) excusés (ées) : 0

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux syndicats mixtes ;

VU, les statuts du syndicat « LES EAUX DE MAYOTTE » ;

VU, la délibération n° 16 / 2026 portant élection du Président du syndicat mixte LES EAUX DE MAYOTTE ;

VU, la nécessité de fixer le nombre de Vice-Présidents du syndicat.

Considérant que le bon fonctionnement du syndicat nécessite la désignation de Vice-Présidents chargés d'assister le Président dans l'exercice de ses missions ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de déterminer le nombre de Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide :

Article 1 : DE FIXER à dix (10) le nombre de Vice-Présidents du syndicat « LES EAUX DE MAYOTTE » ;

Article 2 : DE PROCÉDER à l'élection des Vice-Présidents lors de la présente séance ;

Article 3 : D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : De transmettre la présente délibération au représentant de l'État dans les conditions réglementaires.

Ainsi délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Madame ABDOU Justine, Déléguée de la CAGNM

Le Président, des EAUX DE MAYOTTE

Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa

AR-Préfecture de Mayotte
976-200093466-20260519-5-DE

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 19-05-2026
Publication le : 19-05-2026